

SAINT-GERMAIN-DE-MODÉON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2025

Présents : FORESTIER Florence ; JEGOU Jean-Luc ; LOISIÉ Valéry ; COURTHIAL Emmanuel ; PERROT Damien ; DELANDRE Eva ; CAUCHOIS Maud

Absents excusés : COLIN Laurence ; BRET Sandrine (Pouvoir à Jean-Luc JEGOU)

Absents : Néant

Secrétaire de séance : DELANDRE Eva

COMPTE ADMINISTRATIFS 2024

Le conseil municipal procède au vote des comptes administratifs. Comme le prévoit la réglementation, le maire quitte la salle et n'y participe pas. Les membres du conseil municipal présents ou représentés approuvent à l'unanimité les comptes administratifs 2024 dont voici les chiffres clés :

Fonctionnement

Résultat fin 2023 : 186 475.98€

Part affectée à l'investissement : Néant

Résultat de l'exercice 2024 : 23 815.68€

Transfert solde du résultat du CCAS suite dissolution : 1529.78€

Résultat de clôture 2024 : 211 821.44€

Investissement

Résultat fin 2023 : 2267.71€

Résultat de l'exercice 2024 : 58 373.91€

Résultat de clôture 2024 : 60 641.62€

Résultat global de clôture 2024 : 272 463.06€

COMPTE DE GESTION 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés les comptes de gestion 2024 établis par la trésorerie dont les montants correspondent aux comptes administratifs de la commune.

Damien PERROT et Maud CAUCHOIS, retenus par des obligations personnelles quittent la séance à 9h20. Damien PERROT pouvoir à Emmanuel COURTHIAL.

PARTAGE D'INFORMATIONS ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

- La campagne d'élagage des arbres et haies débordant sur le domaine public présente un bilan globalement positif. Une majorité des propriétaires concernés a pris ses responsabilités. Le risque de rupture et de panne des réseaux aériens a, en ce sens, été considérablement réduit dans les différents hameaux du village.
- Une réunion publique sur le thème du nouveau mode de partage des affouages par cloisonnement aura lieu à la salle des fêtes vendredi 25 avril à 18h
- Un poids lourd en provenance de la commune de Saint-Léger-Vauban et transportant plusieurs dizaines de tonnes de bois a été pris en flagrant délit de surcharge par un élu mardi 1er avril sur la voie communautaire n°6 entre les hameaux de Romanet et l'Hâte. L'immatriculation du poids-lourd a été transmise à la gendarmerie.

Le chauffeur a reconnu au moment des faits avoir franchi la digue de l'étang de Vernidard pourtant limitée à 7,5 tonnes.

- *Quelques personnes des environs ont été victimes dans les derniers mois d'arnaque par sms.*

Ne donnez jamais suite aux sms présentés comme émanant de MONDIAL RELAY et vous demandant de cliquer sur un lien pour réorienter la livraison de votre colis, colis qui n'aurait pas pu entrer dans votre boîte aux lettres. Il s'agit d'une arnaque. Si les circonstances font que la réception de ce sms correspond à un moment où vous êtes en attente d'un colis, il s'agit d'un hasard qui, il est vrai, se vérifie de plus en plus souvent aujourd'hui avec le succès des achats en ligne.

Supprimez également les sms vous demandant de payer des amendes de sécurité routière en ligne en cliquant sur un lien « ANTAI »

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE 2025/2026 – CONTRAT DOMINIQUE COLIN

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- *de reconduire à l'identique les travaux récurrents d'entretien de la commune et de ses espaces verts tels qu'ils ont été définis lors de la première année de contrat avec M. COLIN Dominique.*
- *de réévaluer le montant du forfait annuel en l'indexant sur le taux d'inflation de l'année 2024, soit 2% qui correspond à une évolution de 4707 euros à 4801 euros.*
- *que les travaux ponctuels sans outil motorisé seront énumérés 19,50€/heure et ceux avec un outil motorisé à 26,50€/heure*

AGENDA PRÉVISIONNEL DE TRAVAUX 2025 A L'ANCIENNE ÉCOLE

A ce jour, le calendrier des travaux à l'ancienne école est respecté.

Au 12 avril 2025, l'entreprise ROUSSEAU termine la pose de l'isolation laine de bois et les entreprises en charge des lots électricité et plomberie débutent ponctuellement leurs interventions.

Compte-tenu du risque d'imprévu, il est cependant plus raisonnable d'envisager un achèvement des travaux dans le courant du second semestre plutôt qu'au début de l'été.

SUBVENTIONS 2025

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- *Restaurant du Cœur : 120€*
- *Secours catholique : 120€*
- *Secours populaire : 120€*
- *Coopérative scolaire de la Roche-en-Brenil : 150€*
- *Association aide locale à domicile : 150€*
- *Ligue contre le cancer : 100€*
- *Association des anciens combattants : 100€*

soit un total de 860€

Le conseil municipal par délibération 2024/27 du 13 avril 2024 répondait favorablement à la demande de subvention de l'association du Grand Frêne sous réserve :

- de la tenue de la prochaine manifestation à Saint-Germain-de-Modéon*
- que la qualité de partenaire financier apparaisse à l'avenir en tous points similaires à celle des autres financeurs publics.*

Cette subvention ne peut être inscrite au budget, l'association du Grand Frêne n'ayant pas sollicité la commune en 2025 ni pour réserver la salle des fêtes, ni pour la mise à disposition de l'espace public.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

A - Résultat de clôture d'investissement : 60 641,62 €

B – Résultat de clôture de fonctionnement : 211 821,44 €

Total A + B : 272 463,06 €

Total des restes à réaliser en dépenses : 200 000 €

Total des restes à réaliser en recettes : 0 €

Solde des restes à réaliser : - 200 000 €

Besoin de financement : 139 358,38 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2024, comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 72 463,06 € au compte 002*
- Affectation du montant de 139 358,38 € au compte 1068*
- Excédent d'investissement reporté d'un montant de 60 641,62 € au compte 001*

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le conseil municipal vote le budget primitif 2025.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 130 461 €

Recettes : 217 583 €

Le budget de fonctionnement est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 438 229 €

Recettes : 529 757€

Le budget d'investissement est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Note d'information : Le budget d'investissement 2025 prévoit l'achèvement des travaux de l'ancienne école sur l'exercice 2025. Il comprend en conséquence :

- En dépenses la totalité du solde des factures de travaux à payer*
- En recettes, la totalité des recettes émanant du solde de subventions à recevoir.*

Toutefois, une part conséquente des subventions à recevoir ne sera perçue qu'à l'achèvement des travaux, et un recours à l'emprunt sera requis en cours d'année pour couvrir le paiement des factures. Ce calendrier d'engagement des dépenses et de perception des recettes sur l'année 2025 explique l'excédent d'investissement au budget primitif.

ÉTAT SPÉCIAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE LA SECTION

En l'absence de constitution de commission syndicale de section dans le cadre de la gestion des 169 hectares de la forêt de Saint-Germain-de-Modéon, le conseil municipal, au vu des débats des dernières années mettant en avant un éventuel transfert de la gestion forestière à l'État et à l'ONF qui amputerait ainsi irrémédiablement le patrimoine forestier des communes, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'affirmer le caractère de biens de section des forêts de Saint-Germain-de-Modéon, en annexant au budget 2025 de la commune, comme la réglementation l'y autorise, un état spécial détaillé des dépenses et recettes de la section des bois de Saint-Germain-de-Modéon.

VOTE DES TAXES 2025

Le conseil municipal décide de maintenir les mêmes taux qu'en 2024 :

- *taxe foncier bâti* : 30,14%
- *taxe foncier non bâti* : 19,11%
- *taxe d'habitation sur les résidences secondaires* : 14,79%

Ces décisions sont prises à l'unanimité des membres présents ou représentés.

CONSTAT D'UN BIEN SANS MAITRE – PARCELLES AD28, AD31 ET AD32 SITUÉES AU 5, RUE DE LA ROCHE A SAINT-GERMAIN-HAUT

Par courrier du 7 octobre 2024, Monsieur le Préfet de la Côte-d'Or s'est vu notifier l'arrêté municipal n°2024-6 du 20 septembre 2024 portant le constat d'un bien sans maître et du lancement d'une procédure d'incorporation au domaine communal des parcelles cadastrées AD28, AD31 et AD32.

Il a été précisé à Monsieur le Préfet qu'une copie de cet arrêté avait été :

- *affichée en mairie le 29 septembre 2024 ainsi que sur le panneau d'affichage du hameau de la commune où est situé le bien le 30 septembre 2024.*
- *affichée sur la façade du bien cadastré AD28 le 30 septembre 2024.*
- *publiée sur le site internet de la commune à partir du 5 octobre 2024.*
- *transmise le 30 septembre 2024 aux personnes susceptibles d'attester d'un lien de parenté ou ayant connu les personnes dont les noms figurent sur le dernier relevé de propriété transmis par le service des impôts fonciers*

Il a été précisé par ailleurs que conformément à l'article 3 de cet arrêté, le délai de six mois permettant au propriétaire de se faire connaître courrait à compter du 7 octobre 2024 et qu'au terme de ce délai le bien serait sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Le maire informe le conseil municipal, qu'au 12 avril 2025, la mairie n'a pas été contactée par un éventuel propriétaire des parcelles faisant l'objet de ce constat d'abandon.

EXISTENCE D'EXTINCTEURS DANS CHAQUE HAMEAU EN UN LIEU ACCESSIBLE À TOUTE HEURE EN CAS D'URGENCE

Le maire rappelle que des extincteurs sont disponibles à la mairie (1 extincteur) et à la salle des fêtes (2 extincteurs) mais aussi à toute heure, en cas d'urgence, dans chacun des hameaux de la commune :

- *Saint-Germain Bas : CHOQUET P. (entrée de la grange côté gauche en accédant à la ferme),*
- *Saint-Germain Haut : ROUSSELET V. (abri de jardin derrière la maison),*
- *Le Frêne : GUERMONPREZ A. (grange ouverte proche de la petite serre),*
- *Champ au Beau : COSTA G. (sous la soupente),*
- *Romanet : CANZIAN R. (ancien poulailler),*
- *L'Hâte : CHAILLOT C.*

MESSE DU 8 MAI À L'ÉGLISE DE SAINT-GERMAIN-DE-MODÉON

La messe du 8 mai aura lieu à l'église de Saint-Germain-de-Modéon.

Suivra la cérémonie au monument aux morts.